Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102609-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2026
Date d'affichage : 20 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absent : COUILLEAUD Sylvain.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-10-26-09 : Livret de l'église – Tarif de vente

Rapporteur : Jean-Luc STRUGAREK

La commune de Plurien a réalisé un livret de 56 pages présentant l'église Saint Pierre, afin de répondre à l'intérêt des visiteurs pour ce patrimoine local. Ce document, structuré autour d'une introduction sur le sens spirituel et architectural de l'église, d'un fac-simile du livret écrit par Pierre Amiot en 1991 et d'un extrait d'article de Jean-Pol Pimor, a été imprimé aux frais de la collectivité. Afin de permettre sa diffusion, il est proposé de le mettre en vente au prix de 4 € l'unité, tout en créant une régie unique pour :

- l'encaissement des recettes issues de cette vente ;
- la perception des droits de photocopie ;
- la perception des droits de place pour le marché saisonnier.

Cette régie centralisera ainsi la gestion des recettes liées à ces activités, dans un souci de simplification administrative.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT que la mise en vente du livret de présentation de l'église Saint Pierre répond à une demande des visiteurs et valorise le patrimoine local ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser la mise en vente du livret de présentation de l'église Saint Pierre de Plurien au prix unitaire de 4 €.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102609-DE

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**



Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**



Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 27 octobre 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

